



# CIO PERSPECTIVES

22 janvier 2026

## Feu et Glace : Les 5 leviers de la résistance de l'UE dans la crise du Groenland

La menace du président américain Donald Trump d'acquérir le Groenland et d'imposer des droits de douane à huit partenaires commerciaux européens a encore entamé la confiance des dirigeants de l'Union européenne (UE) envers la puissante alliance forgée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Céder la souveraineté du Groenland aux États-Unis constitue une ligne rouge pour l'UE. Alors que Donald Trump semble faire marche arrière, la question reste néanmoins posée. Quoi qu'il en soit, l'Europe ne manque pas de leviers dans la saga du Groenland.

### QUEL EST L'OBJECTIF ULTIME ?

Soyons clairs dès le départ. L'annexion américaine du Groenland constituerait une violation de la souveraineté danoise et du droit à l'autodétermination des Groenlandais, compromettant fondamentalement la crédibilité de l'OTAN et risquant potentiellement de mettre fin à l'alliance transatlantique. Une telle évolution profiterait grandement à des pays comme la Russie et la Chine.

Notre hypothèse de travail est que Donald Trump cherche à mettre en avant une nouvelle réalisation emblématique, fidèle à son approche bien connue de « l'art de la négociation ». En recourant à une pression maximale et à une stratégie d'escalade, Donald Trump tente de créer un levier de négociation majeur afin d'obtenir quelque chose en retour (y compris en termes de prestige personnel).

Officiellement, l'intérêt pour le Groenland est principalement lié à la sécurité nationale, Donald Trump considérant l'île comme essentielle pour le système antimissile « *Golden Dome* » destiné à intercepter d'éventuelles frappes hostiles. La valeur stratégique de l'île est amplifiée par sa position sur les nouvelles routes maritimes arctiques émergentes. À mesure que la fonte des glaces ouvre le passage du Nord-Ouest, les temps de transit se réduisent entre l'Asie, l'Europe et l'Amérique du Nord. Certains observateurs mettent également en avant la richesse minérale du Groenland comme un atout économique, même si l'accès à ces ressources demeure aujourd'hui trop complexe (et onéreux).

On peut s'interroger sur les raisons pour lesquelles les États-Unis adoptent une stratégie aussi exceptionnellement agressive à l'égard du Groenland, plutôt que de s'appuyer sur la diplomatie traditionnelle avec le Danemark, le gouvernement groenlandais et l'OTAN. **D'autant plus qu'un traité signé en 1951 accorde déjà aux États-Unis des droits militaires étendus sur l'île.** Par ailleurs, la perspective de « s'emparer du Groenland » suscite peu d'adhésion au sein de la base républicaine de Donald Trump, même si une partie d'entre eux se montre favorable à une acquisition par des moyens pacifiques. Une première explication tient au fait que Trump, en tant qu'« homme d'affaires immobilier », souhaite obtenir quelque chose de concret (la propriété plutôt qu'un simple partenariat). Une deuxième raison réside dans le manque de considération pour l'Europe, perçue comme faible. Enfin, une troisième raison est que Trump reste fidèle à lui-même.

## QUE POURRAIT FAIRE L'EUROPE À COURT TERME ?

Les États-Unis pourraient presque certainement garantir un accès plus durable et plus stable aux atouts stratégiques du Groenland par une diplomatie collaborative plutôt que par la coercition. Cependant, compte tenu de l'imprévisibilité propre à Donald Trump, le risque de voir émerger de nouvelles initiatives hostiles en vue de l'annexion du Groenland – qu'elles impliquent ou non une compensation financière – ne peut être totalement exclu. Après tout, la psychologie dite « TACO » – acronyme de « *Trump Always Chickens Out*<sup>1</sup> » – que certains observateurs lui attribuent, ne s'est pas toujours vérifiée.

Donald Trump a annoncé que huit pays européens (et membres de l'OTAN) – dont le Danemark, la Norvège, la Suède, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Finlande et le Royaume-Uni – seraient soumis à un tarif douanier de 10 % supplémentaires sur l'ensemble de leurs exportations vers les États-Unis à compter du 1er février, ce taux devant passer à 25 % au 1er juin, sauf en cas de prise de contrôle totale et complète du Groenland.

Cela soulève la question de la réaction européenne. Si nous sommes convaincus que l'Europe réagira – la notion de « ligne rouge » n'est pas anodine dans ce contexte – nous pensons que les dirigeants européens continueront d'agir avec prudence. Nous présentons ci-dessous cinq axes potentiels de résistance (sans ordre de priorité), accompagnés d'une brève évaluation de leur probabilité de mise en œuvre.

### 1. GEL DE L'ACCORD COMMERCIAL CONCLU L'AN DERNIER

L'un des leviers les plus immédiats et politiquement réalisables consiste à bloquer l'accord commercial UE-États-Unis conclu en août dernier. Ce cadre prévoyait des droits de douane de 15 % sur toutes les exportations européennes et de 0 % sur certaines exportations américaines. Le Parlement européen a désormais « suspendu » ce pacte commercial transatlantique, ce qui signifie concrètement qu'il n'existe plus, à ce stade, d'accord commercial entre l'UE et les États-Unis.

### 2. ACTIVATION DE L'INSTRUMENT EUROPÉEN « ANTI-COERCITION »

L'Union européenne envisage également d'activer son cadre juridique instrument anti-coercition (IAC), adopté en 2023, en réponse à des pressions économiques. L'IAC offrirait une base juridique unifiée pour des mesures de rétorsion et permettrait d'élever le différent du niveau d'un conflit dano-américain à celui de la protection de la souveraineté européenne. Concrètement, la Commission européenne devrait d'abord constater l'existence d'une coercition économique et proposer l'activation de l'IAC. Le Conseil de l'UE devrait ensuite approuver cette démarche à la majorité qualifiée (55 % des États membres représentant au moins 65 % de la population de l'UE) dans un délai de dix semaines. La Commission européenne serait alors chargée de mettre en œuvre les mesures de réponse. Ce processus pourrait prendre jusqu'à six mois avant d'être pleinement opérationnel. Toutefois, il permettrait aux dirigeants européens de concevoir des contre-mesures plus ciblées, telles que l'imposition de taxes supplémentaires ou de réglementations spécifiques sur les entreprises américaines du secteur numérique, tout en poursuivant les négociations avec Donald Trump. L'atout géopolitique le plus évident de l'UE demeure la taille de son marché. Il reste cependant incertain, à ce stade, dans quelle mesure les dirigeants européens sont prêts à recourir à cet instrument, la plupart des mesures envisagées risquant également de pénaliser les consommateurs et les entreprises européennes.

### 3. RÉINTRODUCTION DE MESURES DE RÉTORSION

L'Union européenne étudie actuellement la possibilité d'imposer des droits de douane de représailles à hauteur de 93 milliards d'euros sur certains produits. Ce dispositif avait déjà été préparé l'an dernier (avant la conclusion de l'accord commercial avec les États-Unis) et pourrait donc être activé rapidement. Ce dispositif viserait principalement des produits issus d'États américains politiquement sensibles, traditionnellement acquis au camp républicain, tels que le bourbon, les composants aéronautiques, le soja ou la volaille. L'Europe semble prête à

---

<sup>1</sup> En français : Trump finit toujours par se dégonfler.

recourir à cet instrument si nécessaire. Une telle mesure pourrait nuire davantage aux résultats électoraux de Donald Trump, ce qu'il préférerait éviter à l'approche des élections de mi-mandat.

#### 4. UTILISATION DES ACTIFS FINANCIERS EUROPÉENS AUX ÉTATS-UNIS COMME LEVIER

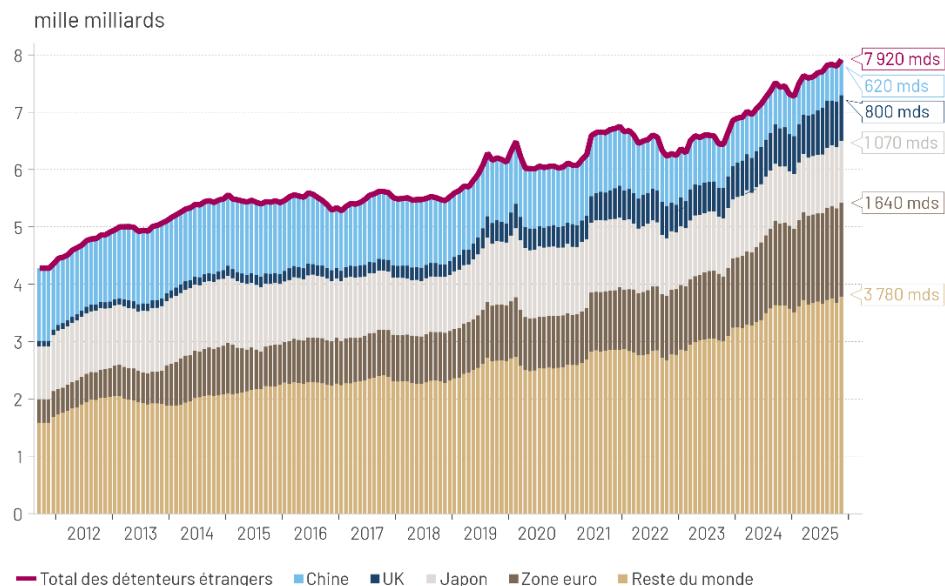
Les pays européens (ménages, entreprises et gouvernements) détiennent des milliers de milliards de dollars d'actifs américains (15 200 milliards de dollars selon le département du Trésor américain). En termes de position extérieure nette des États-Unis versus la zone euro (graphique 1), le déficit américain s'élève à 5 000 milliards de dollars. La zone euro représente 25 % de la position extérieure nette totale des États-Unis. Plus précisément, les bons du Trésor américain constituent 15 % des actifs américains détenus par la zone euro. Désormais, la zone euro représente 5,5 % des détenteurs de bons du Trésor américain, soit davantage que les investisseurs japonais (3,5 %) (graphique 2). Sur le total des engagements américains en matière d'investissements de portefeuille (19 000 milliards de dollars), la zone euro en détient 25 %. Cette situation alimente les spéculations selon lesquelles l'Europe pourrait cesser d'investir aux États-Unis, voire commencer à vendre ses actifs financiers. Cependant, cela s'avère beaucoup plus complexe en pratique. La majorité de ces actifs sont en effet contrôlés par des fonds privés plutôt que par les gouvernements. À ce stade, il est totalement incertain de savoir comment une intervention étatique pourrait être orchestrée de manière ordonnée. Par ailleurs, une telle décision pénaliserait également les investisseurs européens (qui renonceraient à des rendements potentiels et subiraient des pertes en cas de ventes précipitées), alors qu'ils ont déjà renforcé leurs stratégies de couverture sur leurs positions américaines.

**Graphique 1 : Position extérieure nette des États-Unis versus la zone euro (investissements de portefeuille)**



Sources : Macrobond, Indosuez Wealth Management, 20.01.2026.

**Graphique 2 : Détenteurs de bons du Trésor américain (par pays)**



Sources : Macrobond, Indosuez Wealth Management, 20.01.2026.

## 5. TIRER PARTI DE LA PRÉSENCE MILITAIRE AMÉRICAINE DANS L'UE

Plusieurs observateurs (dont le magazine d'actualité : The Economist) ont évoqué la possibilité pour l'Europe de s'appuyer sur la présence militaire américaine significative sur son territoire, qui comprend des bases et des infrastructures en Allemagne, en Italie, en Belgique, aux Pays-Bas et dans d'autres pays. Cette présence demeure essentielle à la planification de la défense globale des États-Unis. Toutefois, nous estimons qu'une telle option n'est pas envisageable à court terme, car elle menacerait directement les structures de défense transatlantiques. Par ailleurs, ce ne serait probablement pas la stratégie la plus judicieuse dans le contexte actuel de la guerre en Ukraine.

## QUELLES IMPLICATIONS POUR LES MARCHÉS ?

Les actions européennes ont été les plus durement touchées par les nouvelles inquiétudes liées aux droits de douane. Tant que la menace tarifaire persistera, cette sous-performance devrait se poursuivre, la situation ajoutant des risques baissiers à une reprise déjà fragile. Les dépenses de défense en Europe devraient toutefois rester un point positif. Nous considérons que l'instauration de nouveaux droits de douane et les mesures de rétorsion constituent un risque davantage pour l'activité économique que pour l'inflation à court terme, ce qui pourrait amener la Banque centrale européenne (BCE) à réagir au-delà de la seule baisse de taux actuellement anticipée. S'agissant des actions américaines, comme mentionné dans notre [CIO Perspectives : 10 points clés à surveiller en 2026 !](#) début janvier, nous pensons que les marchés resteront davantage concentrés sur l'intelligence artificielle et la réalisation d'objectifs de résultats ambitieux que sur la géopolitique. Toutefois, si une nouvelle unité européenne en réponse à l'escalade de la politique étrangère américaine pourrait soutenir l'euro, l'incertitude accrue autour de la politique américaine accroît les risques baissiers pour le dollar, sur lequel nous restons prudents pour 2026. Le thème « Sell America » pourrait ainsi refaire surface, incitant les investisseurs à diversifier leur exposition au dollar et à renforcer les stratégies de couverture sur la devise. Dans ce contexte, nous restons positifs sur l'or, qui devrait atteindre de nouveaux sommets, et considérons les marchés émergents comme une voie de diversification particulièrement attrayante.



**Alexandre Drabowicz**  
Global Chief Investment Officer



**Hans Bevers**  
Chief Economist, Degroef Petercam

## **AVERTISSEMENT**

Ce document intitulé « CIO Perspectives » (la « Publication ») est publié exclusivement à titre de communication marketing.

Les langues dans lesquelles la Publication est rédigée font partie des langues de travail de Indosuez Wealth Management.

Les informations publiées dans la Publication n'ont pas été revues ni soumises à l'approbation ou l'autorisation d'une quelconque autorité de régulation ou de marché dans aucune juridiction.

La Publication n'est pas pensée pour, ou destinée à des personnes d'un pays en particulier.

La Publication n'est pas destinée à des personnes citoyennes, domiciliées ou résidentes d'un pays ou d'une juridiction dans lesquels sa distribution, sa publication, sa disponibilité ou son utilisation contreviendrait aux lois ou réglementations applicables.

Le présent document ne constitue ni ne contient une offre ou une invitation à acheter ou à vendre un instrument et/ou un service financier, quel qu'il soit. De même, il ne constitue en aucune manière un conseil ou une recommandation de stratégie, d'investissement ou de désinvestissement personnalisé ou général, ni un conseil juridique ou fiscal, un conseil en matière d'audit ou tout autre conseil de nature professionnelle. En aucun cas ce document n'affirme qu'un investissement ou une stratégie est adapté et approprié à une situation individuelle ou qu'un investissement ou une stratégie constitue un conseil d'investissement personnalisé pour un investisseur.

Sauf indication contraire, la date pertinente dans ce document est la date d'édition mentionnée à la dernière page du présent avertissement. Les informations contenues dans le présent document sont fondées sur des sources considérées comme fiables. Nous faisons de notre mieux pour assurer l'actualité, l'exhaustivité et l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. Toutes les informations, ainsi que tous les prix, valorisations de marché et calculs indiqués dans le présent document sont susceptibles d'être modifiés sans préavis. Les prix et les performances passées ne préjettent pas nécessairement des prix et des performances futures.

Les risques incluent, entre autres, les risques politiques, les risques de crédit, les risques de change, les risques économiques et les risques de marché. Avant toute transaction, vous devez consulter votre conseiller en investissement et, si nécessaire, obtenir l'avis d'un conseiller professionnel indépendant concernant les risques et toutes les conséquences juridiques, réglementaires, fiscales comptables et de crédit. Nous vous recommandons de contacter vos conseillers habituels afin de prendre vos décisions de manière indépendante, à la lumière de votre situation financière et de vos connaissances et expérience financières.

Les taux de change sont susceptibles d'affecter négativement la valeur, le prix ou les revenus de l'investissement après conversion dans la monnaie de référence de l'investisseur.

CA Indosuez, société de droit français, maison mère de l'activité de gestion de fortune du groupe Crédit Agricole, et ses filiales (directes et indirectes) et/ou entités consolidées menant la même activité, à savoir CA Indosuez, CA Indosuez (Switzerland) SA, CA Indosuez Wealth (Europe), CFM Indosuez Wealth, leurs filiales (directes et indirectes), succursales et bureaux de représentation respectifs, quel que soit leur lieu d'implantation, exercent leurs activités sous la marque unique Indosuez Wealth Management. Ces sociétés sont désignées individuellement par l'« Entité » et collectivement par les « Entités ».

Les Entités ou leurs actionnaires et plus généralement les entreprises du groupe Crédit Agricole (le Groupe) ainsi que, respectivement, leurs mandataires sociaux, dirigeants ou employés peuvent, en leur nom personnel ou au nom et pour le compte de tiers, réaliser des transactions sur les instruments financiers présentés dans la Publication, détenir d'autres instruments financiers liés à l'émetteur ou au garant de ces instruments financiers, ou fournir ou chercher à fournir des services concernant les titres, des services financiers ou tout autre type de service pour ou à partir des Entités. Lorsqu'une Entité et/ou une entité du Groupe Crédit Agricole agit en tant que conseiller et/ou gérant, administrateur, distributeur ou agent de placement pour certains produits ou services mentionnés dans la Publication, ou exécute d'autres services dans lesquels une Entité ou le Groupe Crédit Agricole détient ou est susceptible de détenir un intérêt direct ou indirect, votre Entité accorde la priorité à l'intérêt de l'investisseur.

Certains investissements, produits et services, y compris la garde des titres, peuvent être soumis à des restrictions légales et réglementaires ou ne pas être disponibles dans le monde entier sans restriction, compte tenu de la législation de votre pays d'origine, de votre pays de résidence ou de tout autre pays avec lequel vous pourriez avoir des liens. En particulier, les produits et services présentés dans la Publication ne sont pas destinés aux résidents des États-Unis et du Canada. Ces produits ou services peuvent être fournis par les Entités selon leurs prix et conditions contractuelles, conformément aux lois et réglementations applicables et sous réserve de leur licence. Ils peuvent être modifiés ou retirés à tout moment sans notification.

Veuillez contacter votre chargé de relations clientèle pour plus d'informations.

Chaque entité met la Publication à la disposition de ses clients conformément aux réglementations applicables :

- **en France** : la est distribuée par CA Indosuez, société anonyme au capital de 853 571 130 euros, maison mère du groupe Indosuez et établissement bancaire de plein exercice agréé pour la fourniture de services d'investissement et l'activité de courtage en assurance, dont le siège social est situé 17, rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 572 171 635 (numéro individuel d'identification d'assujetti TVA : FR 075 72 17 16 35) ;
- **au Luxembourg** : la Publication est distribuée par CA Indosuez Wealth (Europe), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 39 allée Scheffer L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B91.986 et bénéficiant du statut d'établissement de crédit agréé établi au Luxembourg et contrôlé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) ;
- **en Espagne** : la Publication est distribuée par CA Indosuez Wealth (Europe) Sucursal en Espana, supervisée par le Banco de Espana ([www.bde.es](http://www.bde.es)) et la Commission nationale espagnole du marché des valeurs mobilières (Comisión Nacional del Mercado de Valores, CNMV, [www.cnmv.es](http://www.cnmv.es)), une succursale de CA Indosuez Wealth (Europe). Adresse : Paseo de la Castellana numero 1, 28046 Madrid (Espagne), enregistrée auprès de la Banque d'Espagne sous le numéro 1545. Enregistrée au Registre du commerce et des sociétés de Madrid sous le numéro T 30.176.F 1,S 8, H M-543170, CIF ;
- **en Italie** : la Publication est distribuée par CA Indosuez Wealth (Europe), succursale d'Italie basée à Piazza Cavour 2, Milan, Italie, inscrite au Registre des Banques no. 8097, code fiscal et numéro d'enregistrement au Registre du Commerce de Milan, Monza Brianza et Lodi n. 97902220157 ;
- **au Portugal** : la Publication est distribuée par CA Indosuez Wealth (Europe), Sucursal em Portugal basée à Avenida da Liberdade, 190, 2.º B - 1250-147 Lisboa, Portugal, inscrite à la Banque du Portugal sous le numéro 282, code fiscal 980814227 ;
- **en Belgique** : la Publication est distribuée par la Banque Degroef Petercam SA, située Rue de l'Industrie 44 B-1040 Bruxelles, Belgique, enregistrée au Registre des Entreprises sous le numéro 0403 212 172, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises (base de données des entreprises belges) sous le numéro de TVA BE 0403 212 172 (RPM Bruxelles) ;
- **au sein de l'Union européenne** : la Publication peut être distribuée par les entités Indosuez Wealth Management autorisées dans le cadre de la Libre circulation des services ;
- **à Monaco** : la Publication est distribuée par CFM Indosuez Wealth, 11, Boulevard Albert 1er - 98 000 Monaco, enregistrée au Registre de l'industrie et du commerce de Monaco sous le numéro 56S00341, agrément : EC/2012-08 ;
- **en Suisse** : la Publication est distribuée par CA Indosuez (Switzerland) SA, Quai Général-Guisan 4, 1204 Genève et par CA Indosuez Finanziaria SA, Via F. Pelli 3, 6900 Lugano, ainsi que par leurs succursales et/ou agences suisses. La Publication est un document marketing et ne constitue pas le produit d'une analyse financière au sens des directives de l'Association suisse des banquiers (ASB) concernant l'indépendance des analyses financières au sens de la loi suisse. En conséquence, ces directives ne sont pas applicables à la Publication ;
- **dans la RAS de Hong Kong** : la Publication est distribuée par CA Indosuez (Switzerland) SA, Hong Kong Branch, Suite 2918, Pacific Place, 88 Queensway. Aucune information contenue dans la Publication ne constitue une recommandation d'investissement. La Publication n'a pas été soumise à l'avis de la Securities and Futures Commission (SFC) ou de toute autre autorité réglementaire à Hong Kong. La Publication et les produits qu'elle peut mentionner n'ont pas été autorisés par la SFC au sens des sections 103, 104, 104A ou 105 de l'Ordonnance sur les titres et les contrats à terme (Cap. 571) (SFO). La Publication est susceptible d'être distribuée exclusivement à des Investisseurs professionnels (tels que définis par le SFO et les Règles sur les titres et les contrats à terme) (Cap. 571D) ;
- **à Singapour** : la Publication est distribuée par CA Indosuez (Switzerland) SA, Singapore Branch, 2 Central Boulevard, West Tower #12-02, 101 Central Boulevard Towers, Singapore 018916. À Singapour, la Publication est destinée exclusivement aux personnes considérées comme Particuliers fortunés, conformément à la Directive No. F.AA-G07 des Autorités monétaires de Singapour, ou Investisseurs qualifiés, Investisseurs institutionnels ou Investisseurs experts au sens de la Loi sur les titres et les contrats à terme de Singapour, chapitre 289. Pour toute question concernant la Publication, les destinataires de Singapour peuvent contacter CA Indosuez (Switzerland) SA, Singapore Branch ;
- **au DIFC** : la Publication est distribuée par CA Indosuez (Suisse) SA, DIFC Branch, Al Fattan Currency House, Tower 2 – Level 23 Unit 4 DIFC PO Box 507232 Dubai – UAE, une société réglementée par la Dubai Financial Services Authority (« DFSA »). La présente brochure est uniquement destinée aux clients professionnels et/ou contreparties de marché. Aucune autre personne ne doit agir sur la base de celle-ci. Les produits ou services financiers dont il est question dans la présente brochure seront uniquement mis à disposition des clients satisfaisant les critères de la DFSA relatifs aux clients professionnels et/ou aux contreparties de marché. La présente brochure est fournie exclusivement à titre d'information. Elle ne doit pas être interprétée comme une offre d'achat ou de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat ou de vente d'un quelconque instrument financier ou de participation à une stratégie de négociation en particulier dans toute juridiction ;
- **aux EAU** : la Publication est distribuée par CA Indosuez (Switzerland) SA, Abu Dhabi Representative Office, Zayed - The 1st Street- Al Muhairy Center, Office Tower, 5th Floor office 504, P.O. Box 44836 Abu Dhabi, Emirats arabes unis. CA Indosuez (Switzerland) SA conduit ses activités aux Émirats arabes unis (EAU) via son bureau de représentation, placé sous le contrôle de la Banque Centrale des EAU. Conformément aux règles et réglementations applicables aux EAU, le bureau de représentation de CA Indosuez (Switzerland) SA ne peut exercer aucune activité bancaire. Il est uniquement autorisé à commercialiser et promouvoir les activités et produits de CA Indosuez (Switzerland) SA. La Publication ne constitue pas une offre destinée à une personne spécifique ou au grand public ni une invitation à soumettre une offre. Elle est distribuée sur une base privée et n'a pas été revue ou approuvée par la Banque Centrale des EAU ou par une autre autorité réglementaire des EAU ;
- **Autres pays** : les lois et réglementations des autres pays sont aussi susceptibles de limiter la distribution de cette publication. Les personnes en possession de cette publication doivent s'informer sur les éventuelles restrictions légales et les respecter.

La Publication ne peut être photocopiée, reproduite ou distribuée, en partie ou en totalité, sous quelque forme que ce soit, sans l'accord préalable de votre Banque.

